

LUNDI 11 MARS 2024 :

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ICS 2 (IMPORT CONTROL SYSTEM), C'EST AUTRE CHOSE ... ?



1/2



ICS2, c'est autre chose ! C'est en ces termes que les agents des douanes doivent appréhender leur futur outil de gestion des risques. Il supervisera l'ensemble des flux économiques tous modes de transport confondus ! Une superproduction européenne !

Une merveille de technologie augmentant les capacités d'analyse de risques et de contrôle des États-membres, pour d'une part détecter et stopper les marchandises dangereuses et d'autre part renforcer la sûreté à l'entrée du TDU.

Attention : ce n'est ni de la science-fiction, ni un remake de Minority Report.

→ UN PROJET SURDIMENSIONNÉ ?

De l'aveu même de l'administration, le sujet est complexe. Quand on évoque l'inter-connectivité des systèmes informatiques des États-membres, de la commission européenne et des multiples opérateurs...
On voit poindre l'Armageddon...

Certes depuis 2011, la douane a intégré ICS dans son activité. Ce dispositif reposant sur la communication aux douanes européennes, d'informations avant l'arrivée physique de la marchandise ou avant le chargement des marchandises pour le transport conteneurisé de longue distance, a montré ses limites et a connu de nombreux dysfonctionnement. **En son temps décrit lui aussi comme une pépite, ICS 1 est aujourd'hui, moribond et obsolète.**

⚠ Le déploiement prochain d'ICS2 n'est pas plus rassurant. Des contraintes multiples, notamment technologiques ont été mises à jour rapidement dès la première phase de connexion du système concernant les flux aériens.

Les données à fournir dans la déclaration sommaire d'entrée (ENS) sont plus nombreuses et doivent provenir de l'ensemble des opérateurs économiques. Ces opérateurs déposeront désormais leurs ENS via un portail européen partagé (STI ou Shared Trader Interface) dans une base centrale européenne (CR ou Common Repository).

Bref, **une usine à gaz explosive car personne n'est en capacité de déterminer le volume des données qui devront être traitées !**

→ UNE PHASE TRANSITOIRE..., QUI PROMET DE DURER !

Nous sommes donc dans une phase de transition...

Elle a débuté en 2021 et va se poursuivre en phases successives qui promettent aux douaniers des cheveux blancs. Il faut ainsi, terminer la connexion du vecteur aérien, puis s'attaquer aux flux maritimes, fluviaux, routiers, ferroviaires, avant de conclure par la liaison avec la frontière BREXIT et Delta T à l'horizon 2025. N'oublions pas les connexions à établir avec d'autres applicatifs comme BANACO !!



LUNDI 11 MARS 2024 :

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF ICS 2 (IMPORT CONTROL SYSTEM), C'EST AUTRE CHOSE ... ?



2/2

→ A-T-ON PERDU LA BATAILLE DU FLAIR ?!



Et le flair douanier dans tout cela ? La place du savoir-faire douanier est réduite à son expression minimale. Il y a bien sûr quelques agents derrière la machine mais pour quoi faire ? Sont-ils des techniciens de l'informatique ou des techniciens de la LCF ?

En effet, ICS2 s'accompagne de transformations en termes de méthode de travail. **L'UE souhaite imposer une seule cellule de levée de doute (CLD) par États-membres.** Impossible au vu de notre territoire et implantation de structures. À ce jeu, c'est **la CLD de Marseille qui se voit menacée avec une charge de travail qui bascule sur la CLD du Havre, désignée comme point de contact unique.** Au-delà d'une méthode discutable, les agents du Havre ont appris la nouvelle de manière abrupte. L'administration se veut pourtant rassurante...en pointant les cellules de ciblage. Un nouvel outil de ciblage, développer en interne par les agents havrais sera déployé prochainement dans toutes les cellules portuaires. La CLD de Marseille n'est pas donc pas menacée dans l'immédiat ! Pourtant les agents sont inquiets et voient leurs conditions de travail se dégrader... **L'administration ne doit pas les laisser dans le doute !**



→ ET L'HUMAIN DANS TOUT CELA ?

Derrière la présentation ultra-technique d'ICS2 par l'administration, il manque un volet humain. L'administration passe sous silence l'absence de consultation des organisations syndicales dans le cadre de ce déploiement, les questions de modification du régime de travail des unités impactées, les questions de l'ergonomie des postes et de l'adaptabilité des méthodes de travail.

ICS 2 n'est que la préfiguration de ce que sera le dédouanement centralisé au sein de l'UE. Les douaniers ne s'opposent pas aux innovations technologiques, mais ils souhaitent une vraie reconnaissance de leurs savoir-faire.

La technologie au service du douanier et pas l'inverse.

Malheureusement, dans la vision comptable actuelle, on préfère miser des millions d'euros sur la technologie plutôt que sur les compétences humaines.



SUIVEZ-NOUS SUR : [UNSA DOUANES.FR](https://www.unsadouanes.fr) / [CGC-DOUANES.INFO](https://www.cgc-douanes.info)

